



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

Publié le 13/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 10 juillet 2020**

**Délibération n° 2020-033**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU) DE LA RESTAURATION COLLECTIVE ENTRE LES VILLES DE BORDEAUX ET MERIGNAC - ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 47**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN, Maria GARIBAL

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 2**

Mesdames, Messieurs : Léna BEAULIEU à Joël GIRARD, Hélène DELNESTE à Christine PEYRE

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Thierry TRIJOLET**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 28 octobre 1999, le Conseil Municipal a décidé avec la Ville de Bordeaux la constitution d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) pour la restauration collective, Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). La production et la livraison de repas aux deux villes sont ainsi assurées par le SIVU Bordeaux-Mérignac dans le cadre d'une démarche qualité complète et transversale

Conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts de ce dernier, chacune des villes est représentée au sein du Comité Syndical par 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

En application de l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces délégués sont élus par les Conseils Municipaux des communes intéressées parmi leurs membres, au scrutin secret, à la majorité absolue.

Par dérogation, compte tenu des risques sanitaires liés à l'épidémie de covid-19, l'article 10 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 permet aux conseils municipaux et communautaires de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations de leurs délégués au sein des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes fermés.

Compte tenu de ces éléments, il est dès lors proposé de procéder à l'élection des représentants de la Ville.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-7,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'adopter le vote à main levée ;

**ARTICLE 2 :** sont élus au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) :

- Monsieur Serge BELPERRON, Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Madame Véronique KUHN, Madame Sylvie DELUC, en tant que titulaires,
- Monsieur Gérard CHAUSSET, Madame Samira EL KHADIR, Madame Ghislaine BOUVIER, Madame Hélène DELNESTE en tant que suppléants.

**ADOpte A l'UNANIMITE.**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 10 juillet 2020



**Alain ANZIANI**  
**Maire de Mérignac**

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 13 juillet 2020.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*